

# **CHAMPIONNATS PROVINCIAUX VETERANS Et 17-21**

## **SIMPLES ET DOUBLES**

Dimanche 17 décembre 2017

Centre Sportif Pluricommunal de TENNEVILLE  
Rue Saint Quoilin, 17 – 6971 CHAMPLON

Organisation du club de Longchamps

### **INSCRIPTIONS .**

Les inscriptions se feront sur le site de la même manière que pour toutes les compétitions individuelles, avec une liste des inscrits consultable. **DATE LIMITE: mercredi 13 décembre 24H au plus tard.**

Les tableaux seront tirés le jeudi 15 décembre et ne seront plus modifiés par après... *Qu'on se le dise !*

### **Horaire .**

A partir de 09 H 00 : Mixtes

Pas avant 11 H 00 : Doubles

Pas avant 14 H 30 : Simples

Dans la mesure du possible, les prix seront remis dès la série terminée.

### **Remarques .**

est 17-21, le joueur né en 1996, 1997, 1998 ou 1999.

est vétéran 40, le joueur né entre le 01/01/1968 et le 31/12/1977 ;

est vétéran 50, le joueur né entre le 01/01/1958 et le 31/12/1967 ;

est vétéran 60, le joueur né entre le 01/01/1953 et le 31/12/1957 ;

est vétéran 65, le joueur né entre le 01/01/1948 et le 31/12/1952 ;

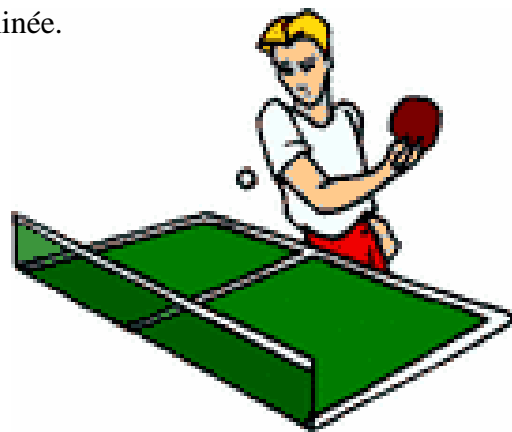
est vétéran 70, le joueur né entre le 01/01/1943 et le 31/12/1947 ;

est vétéran 75, le joueur né entre le 01/01/1938 et le 31/12/1942 ;

est vétéran 80, le joueur né entre le 01/01/1933 et le 31/12/1937,

est vétéran 85, le joueur né avant 1933.

- ✓ Le droit d'inscription sera facturé au club d'appartenance des joueurs sur la note de frais récapitulative qui leur sera adressée en temps opportun.
- ✓ Droit d'inscription : 5 € pour les simples / 6 € par paire de double.
- ✓ Un relevé avec la liste des joueurs inscrits sera fourni à chaque club concerné.
- ✓ Le joueur régulièrement inscrit qui ne se présentera pas sans justification ou qui abandonnera en cours de compétition sans autorisation du juge-arbitre sera automatiquement pénalisé d'une amende de 25 €.
- ✓ Dans les doubles, la composition des paires est libre.
- ✓ Elle s'alignera toujours dans la série correspondant au joueur le moins âgé.
- ✓ Un joueur(euse) ne peut s'inscrire que dans une série de simple, de double et une série de mixte .



### **Qualification pour les championnats de Belgique**

#### **Vétérans ;**

**simples** : Tous les joueurs qui ont participé aux championnats provinciaux catégories simples ou au critérium provincial.

**doubles** : Toutes les paires qui ont participé aux championnats provinciaux catégories doubles. Aucune modification de paire n'est admise.

#### **17-21 :**

**simples** : Tous les demi finalistes des championnats provinciaux catégories simples

**doubles** : Toutes les paires demi finalistes des championnats provinciaux catégories doubles. Aucune modification de paire n'est admise.